

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PLAN SOCIAL CHEZ SES

LE GOUVERNEMENT OUBLIE SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'EMPLOI

L'OGBL est surpris par les récentes déclarations du Premier ministre, Xavier Bettel, à la Chambre de Députés en date du 9 juin 2020 dans le cadre d'une question élargie portant sur l'avenir de la société européenne des satellites (SES).

Le Premier Ministre a explicitement soutenu la restructuration du groupe SES et le plan social qui en découle, en les qualifiant de «nécessaires» sous prétexte que certaines compétences ne seraient plus requises et qu'il faudrait de nouvelles compétences pour l'avenir de la société.

Cette déclaration est incompréhensible, car elle fait abstraction des possibles alternatives, qui seraient moins brutales et plus sociales. L'OGBL dénonce également la flagrante contradiction entre les propos de Xavier Bettel à la Chambre et les engagements du gouvernement retenus dans l'accord de coalition 2018-2023. En effet, dans le chapitre intitulé «Travail et Emploi», l'accord de coalition retient que «l'objectif doit être la sécurisation des parcours professionnels» et le «maintien de l'emploi». Selon le programme du gouvernement, il faudrait donc miser sur les formations et les reconversions de compétences.

Ceci correspond précisément à la position des syndicats dans le cadre de la restructuration annoncée du groupe SES. Les syndicats représentés ont revendiqué la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) avant toute décision de plan social. Or, à aucun moment Xavier Bettel ne semble prendre en considération cet instrument légal qui permettrait d'amortir les conséquences négatives pour les salariés.

L'OGBL critique fortement que l'Etat luxembourgeois – qui est tout de même un actionnaire important de SES – ne se soit pas engagé en faveur de la conclusion d'un PME au lieu d'un plan social au sein du Conseil d'administration de la société de télécommunication par satellite sise à Betzdorf.

Il y a par ailleurs lieu de pointer l'extrême faiblesse de la législation luxembourgeoise concernant les plans sociaux, largement insuffisante pour assurer une protection adéquate des salariés. L'OGBL plaide activement pour une révision de la législation relative aux licenciements économiques, aux licenciements collectifs, aux plans sociaux et aux plans de maintien dans l'emploi.

L'OGBL appelle aussi le gouvernement à revoir sa position concernant la restructuration chez SES et à s'engager en faveur du maintien de l'emploi tel que prévu par l'accord de coalition.

Communiqué par le syndicat Services et Energie de l'OGBL

le 12 juin 2020

DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262

F. +352 54 05 45 280 • presse@ogbl.lu • ogbl.lu • facebook.com/ogbl.lu

